REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1668

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments K, L et M - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010

Délibération n° 2010-1668

commission principale :	urbanisme
objet :	**Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments K, L et M - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de La Grappinière fait l'objet d'un projet global de rénovation urbaine dont les objectifs sont de :

- renforcer l'attractivité du quartier en développant la mixité des fonctions et des typologies d'habitat,

- améliorer les circulations à l'intérieur du quartier et faciliter les connexions entre le quartier et le reste de la ville, notamment en direction du village et du Mas du Taureau,

- améliorer la qualité des espaces et renforcer la dimension paysagère du quartier, tout proche du Grand Parc de Miribel Jonage,

- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

Le projet de rénovation urbaine du quartier de la Grappinière comprend des interventions sur l'habitat (résidentialisation, démolition-reconstruction), la requalification des espaces extérieurs (publics et privés), la restructuration d'équipements publics, la restructuration du centre commercial, etc.

La création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) a été approuvée par délibération du conseil de Communauté n° 2006-3638 du 10 octobre 2006. Les dossiers de création modificatif et de réalisation ont été approuvés par délibération du conseil de Communauté n° 2009-0536 du 9 février 2009. Le bilan d'aménagement de la ZAC est de 14,4 M€ HT avec une participation de la commune de Vaulx en Velin de 750 000 €, de l'ANRU de 4 M€ et de la Communauté urbaine de 6,7 M€.

Par ailleurs, le coût global des interventions sur les équipements publics, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vaulx en Velin, est de 6 M€ avec une participation du département à hauteur de 137 000 €, de l'ANRU de 5,2 M€, de la Communauté urbaine de Lyon de 15 600 € et de la commune de 640 000 €.

En vue d'accompagner le projet de rénovation urbaine conduit à l'échelle du quartier par la Communauté urbaine de Lyon et de conforter son patrimoine existant, Grand Lyon Habitat s'est engagé dans une démarche de résidentialisation. La Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ont convenu de participer au financement de ce projet dans le cadre de la convention ANRU de Vaulx en Velin, signée le 13 mai 2005.

Ce projet doit s'effectuer en deux tranches :

- la première concerne les bâtiments K, L et M et fait l'objet du présent rapport,
- la seconde concerne les bâtiments C, D, E, F et G.

Le coût global de l'opération est de 1 915 000 € TTC.

La première tranche de réalisation, portant sur les immeubles K, L et M prévoit le réaménagement des halls d'entrée et des espaces en pied d'immeuble, dans l'objectif de donner à ces derniers un usage résidentiel adapté aux besoins des habitants et d'en faciliter la gestion.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- l'aménagement de jardins résidentiels paysagés et équipés d'aires de jeux,
- la reprise des accès et des circulations piétons et véhicules (accès aux immeubles, aux jardins, à la rue Pierre Cot),
- la réfection des parties communes (boîtes aux lettres, remise en peinture et sécurisation des accès aux caves).

Le coût de la première tranche de résidentialisation est de 670 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- ANRU :	315 000 €
- commune de Vaulx en Velin :	33 000 €
- Grand Lyon Habitat :	101 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	221 000 €

Cette action n'étant pas intégrée dans le projet de ZAC, une individualisation partielle d'autorisation de programme est demandée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1 - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 221 000 € au profit de Grand Lyon Habitat dans le cadre de la résidentialisation des bâtiments K, L et M du quartier de la Grappinière à Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale B-1 Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2177 pour un montant total de 221 000 € en dépenses à la charge du budget principal, à prévoir sur 2010.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 204 170 - fonction 72, pour la somme de 221 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.